

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

JD Développement est un organisme de formation continue et de conseil. Son siège social est situé à : Agropole – Bâtiment Deltagro 3 (47310) ESTILLAC. Son adresse postale est : Agropole BP 50002 (47901) AGEN CEDEX 9.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente (CGV) et leurs annexes qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le Client se porte fort du respect des CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de JD Développement, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de sa commande à ses besoins.

Il est convenu de désigner par :

- **Formations inter-entreprises** : les formations pour le compte de clients de plusieurs établissements
- **Formations intra-entreprise** : les formations pour le compte d'un client ou d'un groupement d'un même établissement.

Les CGV sont consultables sur notre site Internet <http://www.jd-developpement.fr>

2. INSCRIPTION

L'inscription est effective à réception du **formulaire d'inscription** validement signé et du **règlement global** (paiement dès facturation pour les organismes publics). JD Développement adresse au Client une **convention de formation** professionnelle et les conditions générales de vente. Dès réception de ces documents validement signés, l'inscription sera confirmée au participant par l'envoi d'une convocation, du programme, du règlement intérieur, de la politique de la protection des données personnelles le concernant et d'un lien de connexion (pour les formations en distanciel).

Le paiement peut être pris en charge par l'OPCO concerné ou tout autre organisme tiers.

Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée jusqu'à concurrence des places disponibles.

3. PREREQUIS

JD Développement spécifie dans ses programmes, les connaissances préalables nécessaires ou indispensables (prérequis) pour bénéficier de chacune de ses formations. Il appartient au Client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation satisfait les prérequis sur le programme de formation correspondant. JD Développement ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau préalable des participants.

4. TARIF - REGLEMENT

Tous nos tarifs « formation » sont indiqués **exonérés de TVA** en application de l'article 261.4.4° a du Code général des impôts. Tout stage, cycle ou formation commencé est dû en son entier.

Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre de JD DEVELOPPEMENT SARL :

- Le règlement global sera versé par le Client à la **signature du formulaire d'inscription**. Il restera acquis à JD DEVELOPPEMENT si le client renonce à la formation moins de dix jours calendaires, sauf cas de force majeure.

En cas de non-paiement d'une facture venue à échéance et sans mise en demeure préalable, JD DEVELOPPEMENT se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir. De même, JD DEVELOPPEMENT se réserve le droit de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un retard ou un litige relatif au paiement d'une commande.

REGLEMENT PAR UN OPCO : Si le client souhaite que le règlement, total ou partiel, soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une **demande** de prise en charge **avant le début de la formation** et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement pour l'établissement de la convention de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné
- Le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation jusqu'au paiement complet.

5. PENALITES DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées au taux « Refi » de la BCE majoré de 10 points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L.441-6, C. com. et D.441-5, C. com. JD DEVELOPPEMENT se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnité complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

6. ANNULATION - REMBOURSEMENT

A – JD DEVELOPPEMENT se réserve le **droit de reporter** la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

B – En cas d'**annulation de stage en cours à l'initiative de JD Développement**, à la suite d'un cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation sera facturée et les règlements excédentaires seront remboursés, à moins que la partie non réalisée du stage soit reportée à une date ultérieure en accord avec les établissements concernés.

C – En cas d'**absence** partielle d'un **participant** au cours d'un stage, nous **facturerons à l'employeur**, à titre de dédit et hors formation continue, le montant des heures d'absence.

D – En cas d'**annulation totale ou partielle** de la convention du fait du cocontractant ou du participant, JD DEVELOPPEMENT facturera le paiement des prestations effectivement dispensées dans le cas exclusif où **la force majeure est reconnue**. Dans le cas contraire, lorsque **la force majeure n'est pas reconnue**, le paiement des prestations non dispensées est dû en son entier, sauf si l'annulation a été expressément communiquée au moins 10 (dix) jours calendaires avant la session de formation. La facturation des sommes au titre de clauses de dédit, dédommagement, réparation sera non imputable au titre de la formation continue.

7. DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT, PERSONNE PHYSIQUE

Conformément à la réglementation du Code de la consommation, le Client, personne physique, c'est-à-dire, s'engageant dans une formation à titre individuel et à ses frais, peut se rétracter et annuler sa commande dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du formulaire d'inscription.

8. REALISATION DES FORMATIONS

Les actions de formation professionnelle sont réalisées conformément à un programme de formation préétabli. Ce programme est défini et publié par JD Développement dans le cas de formations inter-entreprises. Il est établi conjointement avec le Client ou le participant dans le cas de formations intra-entreprises.

JD Développement se réserve le droit de sous-traiter ses prestations de formation à un partenaire professionnel dûment reconnu par JD Développement. Les formations seront alors animées par des formateurs professionnels.

Formations en présentiel : Les formations inter-entreprises s'effectueront dans les locaux mis à disposition ou loués par JD Développement répondant aux normes d'accessibilité. Ce lieu est indiqué sur le formulaire d'inscription et dans la convention de formation adressée au Client. Toutefois, JD Développement se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou l'intervenant animateur, sans que le Client ne puisse prétendre à l'obtention de quelconques dommages-intérêts et/ou pénalités.

La prestation de formation comprend un support de cours destiné à l'usage exclusif du participant.

En cas de formation intra-entreprise, le Client est garant que les personnels désignés pour participer aux sessions de formation répondent aux prérequis définis. Il met à disposition une salle de formation adaptée au nombre de participants et permettant de travailler dans des conditions de sécurité et de normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il s'assure de la compatibilité des outils techniques choisis pour les formations éventuellement en distanciel.

Formations en distanciel : JD Développement a recours aux services ou solutions de tiers, notamment à des éditeurs de plateformes collaboratives ou à des solutions d'échanges de fichiers. Le Client reconnaît et accepte les caractéristiques et les risques inhérents au réseau Internet et aux services de télécommunications. Le recours à certaines solutions technologiques pourra être soumis à l'acceptation, par les utilisateurs du Client, de conditions d'utilisation spécifiques. JD Développement ne garantit pas les performances techniques des solutions technologiques et ne sera pas tenu responsable en cas d'indisponibilité temporaire d'une solution technologique. JD Développement est déchargé de toute responsabilité en cas de défaillance de sécurité ou de perte de données du fait d'une utilisation d'une solution technologique non autorisée ou non-conforme aux présentes CGV ou aux termes et conditions du fournisseur de la solution technologique.

Les supports pédagogiques élaborés par JD Développement comprennent un support d'exercices adressé préalablement à la formation et destiné à l'usage exclusif du participant. A l'issue de la formation, le participant reçoit le cours de la formation.

Participant en situation de handicap : JD Développement s'engage à adapter ses prestations aux participants en situation de handicap. Les participants nécessitant des mesures d'accompagnement personnalisées sont invités à se faire connaître le plus en amont possible afin que des aménagements puissent être proposés en fonction du besoin exprimé. Les demandes peuvent être adressées directement au Référent Handicap : handicap.delrieu@gmail.com

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

JD Développement est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées. Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations JD Développement ou à des tiers, lesdits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de JD Développement ou de ses ayants droit. Le Client ou salariés, préposés ou agents, engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

10. ETHIQUE – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

JD Développement est une société éthique qui attache une importance à la lutte contre la fraude et la corruption conformément aux dispositions de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. JD Développement entend que toute personne ou établissement en relation avec son organisme, adhère aux mêmes principes et respecte scrupuleusement les réglementations en vigueur.

En conséquence, tout cocontractant ou autre partenaire de JD Développement s'engage à :

- Interdire toute pratique de fraude ou corruption sous quelque forme que ce soit dans le cadre de ses relations avec JD Développement ;
- A prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer du respect de cette interdiction ;
- A informer JD Développement, sans délai, de tout conflit d'intérêts ou évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indû, financier ou de toute autre nature, ou plus généralement la violation de la réglementation applicable.

Toute violation des obligations définies au présent article serait considérée comme un manquement grave autorisant JD Développement à mettre fin de manière anticipée à sa relation contractuelle, sans préavis ni indemnité, mais sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels JD Développement pourrait prétendre du fait d'un tel manquement.

11. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus. JD Développement s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées ou fournisseurs, les informations nominatives et protégées transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs et/ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Le Client autorise expressément JD DEVELOPPEMENT à **mentionner son nom, son logo** à titre de références dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi Informatique et libertés, les données personnelles des participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par JD Développement en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Notre politique de protection des données personnelles est adressée à tout participant et est visible sur notre site <http://jd-developpement.fr/nos-engagements/politique-protection-donnees-personnelles/>

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant au responsable du traitement des données par courriel rgpd.delrieu@gmail.com ou par courrier postal à JD Développement, Agropole (47310) Estillac. Le participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire <https://www.cnil.fr/>

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par JD Développement aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

13. ATTRIBUTION DE COMPETENCES - ELECTION DE DOMICILE

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétences ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel ou non commerçant pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société JD DEVELOPPEMENT qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Les CGV et tous les rapports entre JD DEVELOPPEMENT et ses Clients, relèvent de la loi française.

L'élection de domicile est faite par JD DEVELOPPEMENT à son siège social à Agropole – 47310 ESTILLAC.

Fait à AGEN, le 12 août 2023